

MENHIR DICI





DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

Objectif du document

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit, quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous permettre de le comparer à d'autres produits.

Dénomination du produit

SCPI Menhir

Nom de l'initiateur

Menhir

ISIN

SCPI00004669

Site Internet

www.menhir.fr

Contact

Appeler le 01.76.44.17.49 pour de plus amples informations

Autorité compétente

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Menhir en ce qui concerne ce document d'informations clés. Iroko est agréée sous le n° GP-20000014 et réglementée par l'AMF

Devise du produit

Euro

Date de production

20/06/2025



En quoi consiste le produit ?

Type de produit Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) de type Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) à capital variable.

Durée de vie du véhicule

La durée de vie de la SCPI est de 99 ans et sa date d'expiration est fixée à 2118. La durée minimale recommandée de détention des parts de la SCPI est de 8 ans à compter de la date de souscription. L'associé qui souhaite se séparer de ses parts a la possibilité : soit de demander à la société de gestion le retrait de ses parts, retrait qui intervient en contrepartie d'une souscription correspondante ; soit de les céder directement, sans intervention de la société de gestion, à des conditions librement débattues entre le cédant et le cessionnaire ; ou enfin, en cas de blocage du marché des parts, de demander à la société de gestion la cession de ses parts sur le marché secondaire par confrontation.

Objectifs du produit

La SCPI Menhir a pour objectif la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier diversifié en termes de typologie d'actifs, de locataires et de localisation géographique : en France et en Europe de l'Ouest. Cette diversification permet de mutualiser le risque locatif sur la durée de placement recommandée. En ayant obtenu le label ISR, la SCPI s'engage à prendre en compte, dans sa gestion, des critères extra-financiers en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») de ses immeubles, et à les améliorer ou à les maintenir à un niveau satisfaisant. Menhir investit 1 % de sa capitalisation dans des fonds à impact social. La SCPI peut recourir à l'endettement pour financer ses investissements à hauteur de 50 % maximum de la valeur des actifs immobiliers, étant précisé qu'un investissement immobilier peut être financé par endettement jusqu'à 100 % de sa valeur d'acquisition. Néanmoins, la SCPI vise un levier cible d'endettement d'environ 30 % de l'actif immobilier direct et indirect. Menhir vise ainsi à générer des revenus locatifs réguliers auprès de locataires professionnels et particuliers tout en mutualisant les risques locatifs, avec un objectif de TRI net annuel de 7 % sur 8 ans incluant un taux de distribution annuel cible de 5,5 % net de frais.

Investisseurs de détail visés

Menhir, comportant un risque de liquidité et de perte en capital ou du montant investi, est destinée aux investisseurs qui souhaitent diversifier leur patrimoine dans ce type d'actifs immobiliers et dans ces localisations.

Dépositaire

Oddo BHF SCA, société en commandite par actions au capital de 70 000 000 euros, dont le siège social est situé 12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris, immatriculée sous le numéro d'identification unique 652 027 384 RCS Paris.

Informations pratiques

Pour de plus amples informations, nous tenons également à la disposition de l'investisseur les statuts, la note d'information, le bulletin de souscription, ainsi que s'ils sont disponibles le dernier bulletin trimestriel d'information et le dernier rapport annuel.

Échelle de risque (SRI)



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque entre faible et modérée. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité, de notre part, à vous payer. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux résultats futurs du produit se situent à un niveau entre faible et moyen. Si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'horizon de placement recommandé est de 8 ans. L'indicateur de risque repose sur l'hypothèse que vous conservez vos parts pendant 8 ans.



Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur

Risque de perte en capital :

Le capital que vous investissez dans le fonds n'est ni garanti, ni protégé. Vous pourriez ainsi perdre tout ou partie de votre capital. Votre responsabilité, en tant qu'associé, à l'égard des tiers est limitée au montant de votre investissement. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux résultats futurs du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité de Menhir à vous payer en soit affectée.

Risque du marché Immobilier :

Les investissements sont soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers, ainsi qu'aux risques de dépréciation de ces actifs. Cela est susceptible de se traduire par une baisse de leur valeur.

Risque de liquidité :

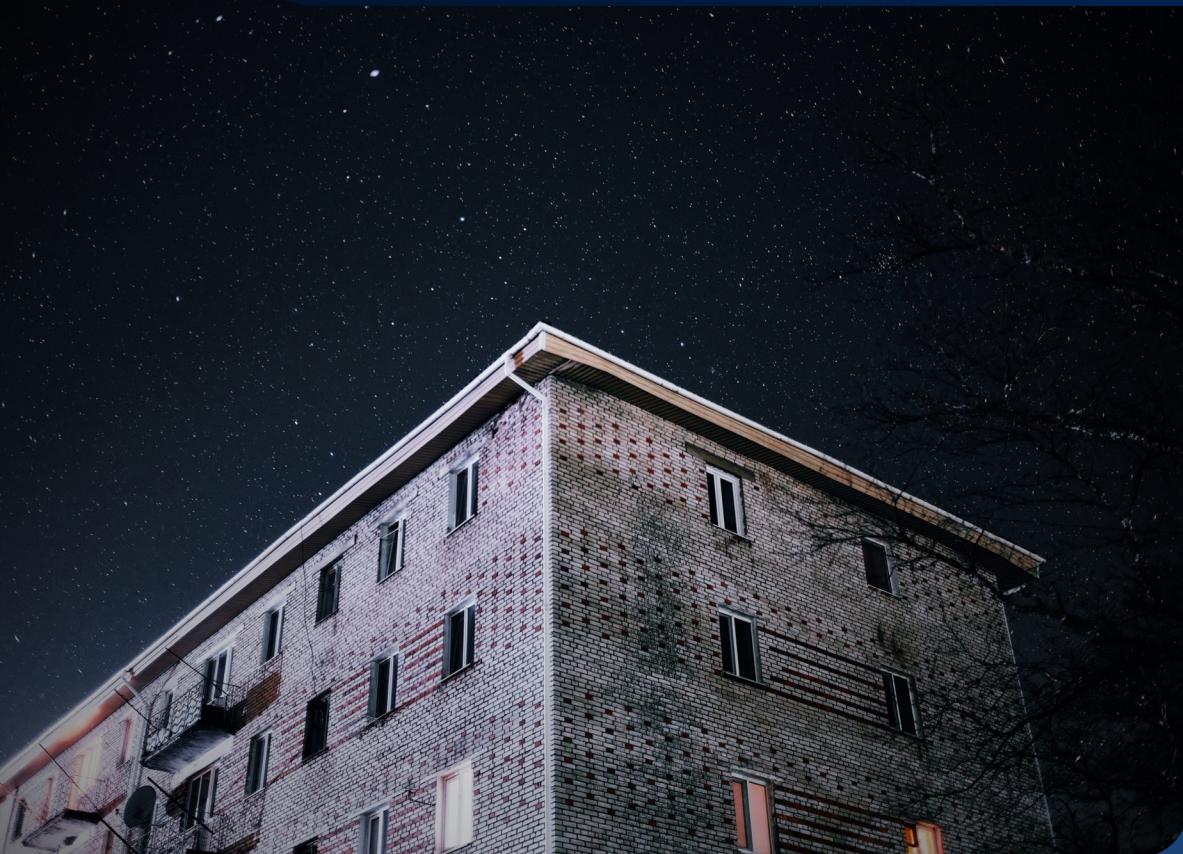
En cas de demande de rachat, la SCPI procède au rachat de vos parts dès lors qu'une contrepartie acheteuse existe, et ce, au prix de retrait. En l'absence de contrepartie à l'achat, vous ne pourrez pas céder vos parts, ou devrez accepter un prix inférieur au prix de retrait.

Risque lié à l'effet de levier du produit :

Menhir peut statutairement recourir à l'endettement – direct ou indirect, bancaire ou non bancaire – pour financer ses investissements. Si le levier permet d'augmenter la capacité d'investissement, il peut également amplifier les pertes potentielles.

Risque de change :

Si la SCPI détient des actifs libellés en devises étrangères, leur valeur peut varier en fonction des taux de change. Cela peut réduire la valeur ou le revenu perçu par les investisseurs.





Scénario de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictive avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissez 10.000 EUR.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.



Durée de détention recommandée 8 ans
Investissement théorique 10 000 EUR

Scénarios

Sortie après 1 an

Sortie après 8 ans

Tensions

Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts

Rendement annuel moyen

8 380 EUR

-16,20 %

6 9330 EUR

-4,48 %

Défavorable

Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts

Rendement annuel moyen

8 910 EUR

-10,90 %

8 950 EUR

-1,38 %

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le proxy entre 30/06/2023 et 31/03/2025.

Intermédiaire

Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts

Rendement annuel moyen

10 110 EUR

1,10 %

16 650 EUR

6,58 %

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le proxy entre 31/10/2013 et 30/10/2021.

Favorable

Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts

Rendement annuel moyen

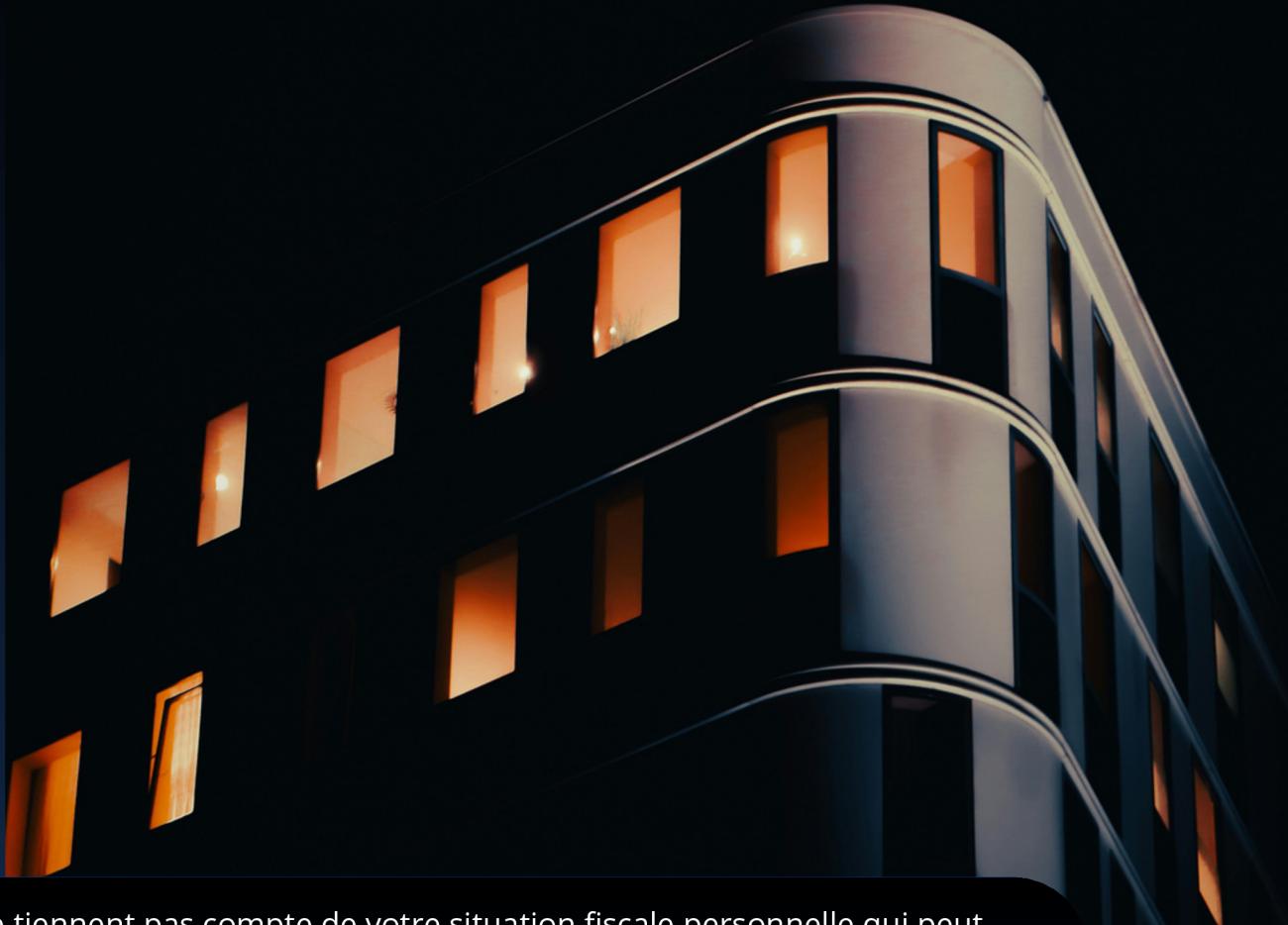
10 600 EUR

6,00 %

17 860 EUR

7,52 %

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le proxy entre 28/02/2014 et 28/02/2022.



Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre juin 2023 et mars 2025, le scénario intermédiaire entre octobre 2013 et octobre 2021, et le scénario favorable entre février 2014 et février 2022. Il n'est pas facile de sortir de ce produit : si vous quittez l'investissement avant la fin de la période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si Menhir n'est pas en mesure d'effectuer des versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.



Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du capital investi, de la durée de détention du produit et de son rendement. Les montants indiqués ici sont fournis à titre illustratif, sur la base d'un exemple d'investissement et de différentes périodes de détention.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Durée de détention recommandée : 8 ans
Investissement théorique 10 000 EUR

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (8 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an hors coût soit de 10.9 % et de 6.58 % après cette déduction.

Sortie après 1 an

Sortie après 8 ans

Coûts totaux

905 EUR

6 232 EUR

Incidence des coûts annuels (réduction rdt/an)*

9,05 %

4,32 %



Composition des coûts

Ce tableau montre la composition des coûts après 1 an

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie

Coûts d'entrée

—
Coûts de sortie

Nous ne facturons
pas de coût d'entrée
pour ce produit

5,00% de la valeur de retrait au moment de
la sortie de l'investissement. Il s'agit du
montant maximal que vous paierez. Ces
frais sont supprimés après 3 ans. La
personne qui vous vend le produit vous
informera des coûts réels.

0 EUR

—
500 EUR

Coûts récurrents prélevés chaque année

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation

—
Coûts de transaction

1,53 % de la valeur de votre
investissement par an. Cette
estimation se base sur les coûts
réels au cours de l'année dernière

2,53 % de la valeur de votre investissement par
an. Il s'agit d'une estimation des coûts
encourus lorsque nous achetons et vendons
les investissements sous-jacents au produit. Le
montant réel varie en fonction de la quantité
que nous achetons et vendons

153 EUR

—
253 EUR

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement

Aucune commission liée
aux résultats n'existe
pour ce produit.

0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et
puis je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Iroko Zen a été conçue dans une optique de détention
long terme, en raison de la nature des actifs sous-jacents
et de la stratégie d'investissement. Il est recommandé de
conserver votre investissement pendant au moins huit (8)
ans. La sortie n'est possible qu'en présence d'une
contrepartie à l'achat. La SCPI ne garantit ni le retrait, ni la
cession des parts. Vous êtes donc exposé au risque de
liquidité décrit précédemment.

La période de détention
recommandée est de 8 ans

Comment puis-je formuler une réclamation ? Toute
réclamation concernant le fonds ou le comportement
de son initiateur ou de la personne qui vous fournit des
conseils au sujet de ce fonds ou qui le vend peut être
adressée au siège social de Iroko : En utilisant le
formulaire contact sur le site : www.iroko.eu Par
courrier adressé : Iroko 4A, rue de la Pompe 75116
PARIS Par courrier électronique : www.iroko.eu Par mail
: contact@iroko.eu

Autres informations pertinentes Toute demande d'information relative à Menhir peut être adressée à la Société de Gestion. La SCPI relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR du 27 novembre 2019. Les informations relatives à l'ESG sont accessibles sur le site internet : www.menhir.fr De plus, la politique de gestion des conflits d'intérêts est consultable sur demande au siège de la Société de Gestion. Les statuts, la note d'information, les bulletins d'informations trimestriels, le rapport annuel intégrant le rapport de gestion, les comptes annuels et les rapports du Commissaire aux comptes peuvent être obtenus sur simple demande de l'Associé auprès de Menhir. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Conformément aux dispositions de l'article L.621 19 du Code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers, l'Associé pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers sous réserve que (i) l'Associé ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Menhir et ne soit pas satisfait de la réponse de Menhir (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des Marchés Financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame/Monsieur le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 www.amf.france.org

